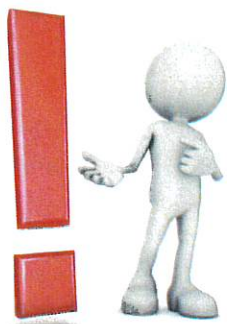


# Bientôt 16 ans, pensez au recensement !



La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs



## PARCOURS DE CITOYENNETÉ

### 3 étapes obligatoires

1

L'enseignement  
de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

Le recensement  
à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour  
certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

3

La Journée  
Défense  
et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes :  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).  
À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.



Pour tout renseignement contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00  
Vendredi : 09h - 12h / 13h30 - 15h30



[csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr)



<https://www.defense.gouv.fr/jeunesse>

Le CSNJ de Caen ne  
reçoit pas de public